



10 MILLIARDS \$ *de* SOLUTIONS

NOUS AVONS LES MOYENS DE FAIRE AUTREMENT !

Document sur les **SOLUTIONS FISCALES** de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Document mis à jour : février 2015

COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS

Tableau des solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses – Février 2015

Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de \$)				
Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de \$)				
A. AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT ET REVOIR LES DÉPENSES FISCALES DES PARTICULIERS				
1	Établir 11 paliers d'imposition (paliers <u>proposés</u>)			1 000 M\$
	15 % = 0 \$ à 24 999 \$	20 % = 50 000 \$ à 59 999 \$	34 % = 150 000 \$ à 199 999 \$	
	16 % = 25 000 \$ à 34 999 \$	22 % = 60 000 \$ à 69 999 \$	36 % = 200 000 \$ à 249 999 \$	
	17 % = 35 000 \$ à 39 999 \$	26 % = 70 000 \$ à 99 999 \$	38 % = 250 000 \$ et plus	
	18 % = 40 000 \$ à 49 999 \$	32 % = 100 000 \$ à 149 999 \$		
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers		739 M\$	
3	Diminuer le plafond des REER (de 24 270 \$ à 12 000 \$)		300 M\$	
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50 % de 360 millions \$ en 2012)		180 M\$	
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés		745 M\$	
B. RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS ET CELLE DES ENTREPRISES				
6	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % (actuellement à 11,9 %)		1 220 M\$	
7	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital		600 M\$	
8	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (361 M\$); 8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (568 M\$); 8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M\$).		1 167 M\$	
9	Réduire les subventions aux entreprises		500 M\$	
10	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière — redevances hybrides sur la valeur brute (3 à 8 %) et sur les profits (10 à 25 %))		410 M\$	
C. LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA MAUVAISE GESTION DES FONDS PUBLICS				
11	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		740 M\$	
12	Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans l'attribution des contrats gouvernementaux		600 M\$	
D. MESURES DIVERSES				
13	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		71 M\$	
14	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments		1 000 M\$	
15	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental		266 M\$	
E. AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE				
La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.				
16	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.		?	
17	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40 % d'économies envisageable)		?	
18	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Loto-Québec, CSST, universités, CÉGEP, hôpitaux, etc.)		?	
TOTAL DE LA PROJECTION			6 315 M\$ 3 223 M\$	
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses)			9 538 M\$	

Finances publiques : **D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !**

Les compressions budgétaires, la tarification et la privatisation des services publics sont-elles les seules façons d'atteindre l'équilibre budgétaire ? L'austérité est-elle une fin en soi ? Non ! D'autres choix sont possibles !

Nous vivons dans une société qui a fait le choix d'une certaine redistribution de la richesse. Grâce aux mesures sociales mises en place à partir des années 1960, qui ont souvent été le fruit d'importantes luttes, les inégalités sont moins grandes au Québec que dans les autres provinces canadiennes ainsi que dans plusieurs autres pays.

Depuis les années 1980, des gouvernements du monde entier érodent de tels acquis sociaux et démantèlent progressivement le filet social en appliquant les recettes prescrites par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) : coupures dans les services publics et dans les programmes sociaux, privatisations, sous-traitances et partenariats public-privé (PPP), déréglementation, gestion publique soumise aux exigences d'intérêts privés, austérité budgétaire, poursuite du déficit zéro, etc. Cette marchandisation du bien commun et des services publics équivaut à privatiser les profits et socialiser les déficits. Parallèlement, les gouvernements ont multiplié les baisses d'impôt et les cadeaux fiscaux. Conséquence : depuis la fin des années 90, les baisses d'impôt successives ont privé le Québec de plusieurs milliards \$ par année¹.

Résultat : les inégalités sont aujourd'hui en augmentation. La crise économique mondiale de 2008 a poussé les gouvernements à accélérer la mise en place des politiques néolibérales. Au Québec, les derniers budgets ont mis en œuvre des mesures d'austérité sans précédent : hausse des tarifs (dégel du tarif du bloc patrimonial d'hydroélectricité et hausse des frais de scolarité par exemple), nouvelles « taxes » (pensons à la taxe santé remodelée sous un faux vernis de taxe progressive), coupures et compressions majeures dans les organismes et les services publics. En 2014, les dépenses de programmes dans les ministères ont été réduites à un niveau qui a déjà entraîné des coupes importantes dans les emplois et les services à la population. Le gouvernement ne le cache pas : les programmes sociaux sont menacés.

En 2003, on nous a parlé de réingénierie; en 2012, de révolution culturelle; en 2014, de rigueur. Mais nous ne sommes pas dupes : ces mesures ne profitent réellement qu'aux plus riches et aux grandes compagnies. La classe moyenne, les femmes, les personnes en situation de pauvreté, les étudiantes et étudiants,

les gens âgés et les personnes migrantes paient le prix fort de ces mesures. Les banques et les grosses compagnies, elles, continuent d'afficher des profits records. Pendant ce temps, pour la population, l'accroissement des écarts de richesse s'avère être le seul résultat concret de l'application des politiques néolibérales au Québec².

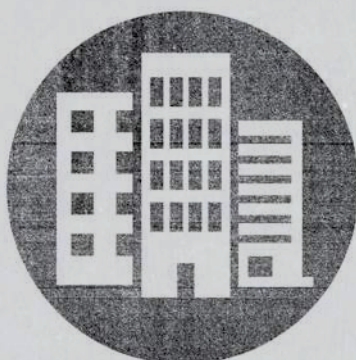
Les résultats sont si désastreux, que le FMI lui-même lance un appel à freiner l'application de politiques d'austérité budgétaire, confirmant que les mécanismes de redistribution de la richesse (impôt et transferts sociaux) « jouent de moins en moins leur rôle depuis 2000. Pourquoi ? Parce que de nombreux pays ont adopté des réformes [...] qui ont réduit la générosité de l'aide sociale et fait baisser les taux d'imposition sur les revenus, notamment sur les tranches supérieures³ ». Cela ne fait que confirmer ce que les groupes sociaux répètent depuis des années.

D'ailleurs, avant même la mise en œuvre des plus récentes mesures d'austérité, en 2006, l'ONU blâmait les gouvernements canadien et québécois d'avoir régressé dans la concrétisation des droits économiques, sociaux et culturels de l'ensemble des citoyens et citoyennes. Il est donc urgent de se mobiliser pour le respect de nos droits, et par le fait même, pour l'amélioration des conditions de vie de la majorité de la population.

Ce document propose des solutions et des politiques qui vont en ce sens. Nous y exposons 18 solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses qui permettraient de renflouer les coffres de l'État de 10 milliards \$ par année, tout en redistribuant la richesse.

Chacune de ces propositions pourrait prendre différentes formes. Il n'est pas question ici de se substituer aux économistes ou au ministère des Finances et de définir l'ensemble des modalités d'application des mesures que nous avançons. Nous souhaitons démontrer que les hausses régressives de taxes, les coupures dans les programmes sociaux et l'imposition de tarifs ne sont pas les seules options existantes.

Ce n'est qu'une question de choix et le Québec aurait les moyens de faire autrement.



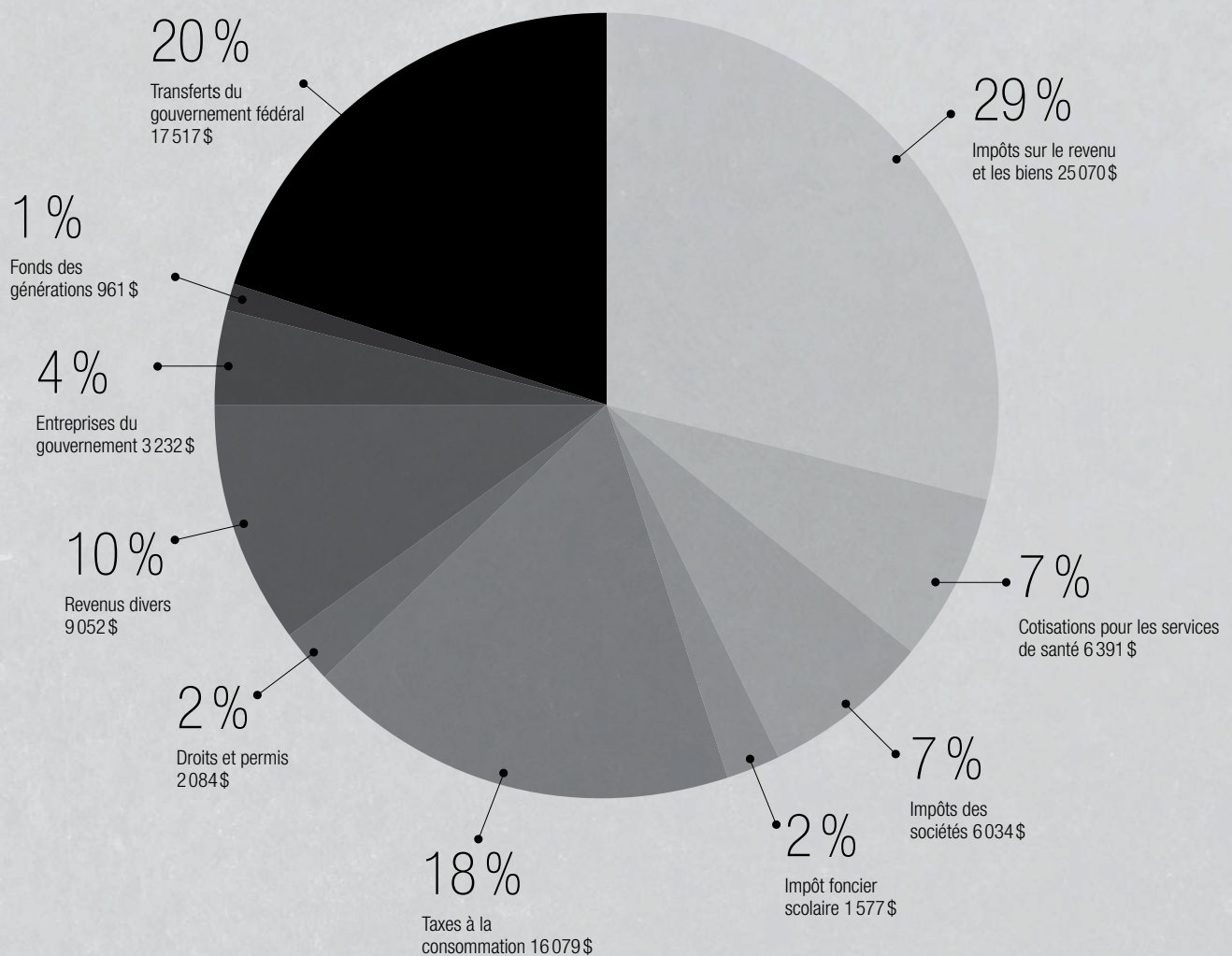
La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics regroupe des organisations populaires, syndicales, communautaires, féministes et étudiantes. Depuis 2009, cette Coalition s'oppose aux mesures d'austérité budgétaires. Elle revendique le financement adéquat des services publics et des programmes sociaux comme un des moyens pour assurer la réalisation des droits humains et réduire les inégalités sociales. Pour y arriver, elle propose des mesures fiscales permettant de mieux redistribuer la richesse.

Quelques infos utiles ...

REVENUS PAR SOURCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Comptes publics 2012-2013

(en millions de dollars)⁴

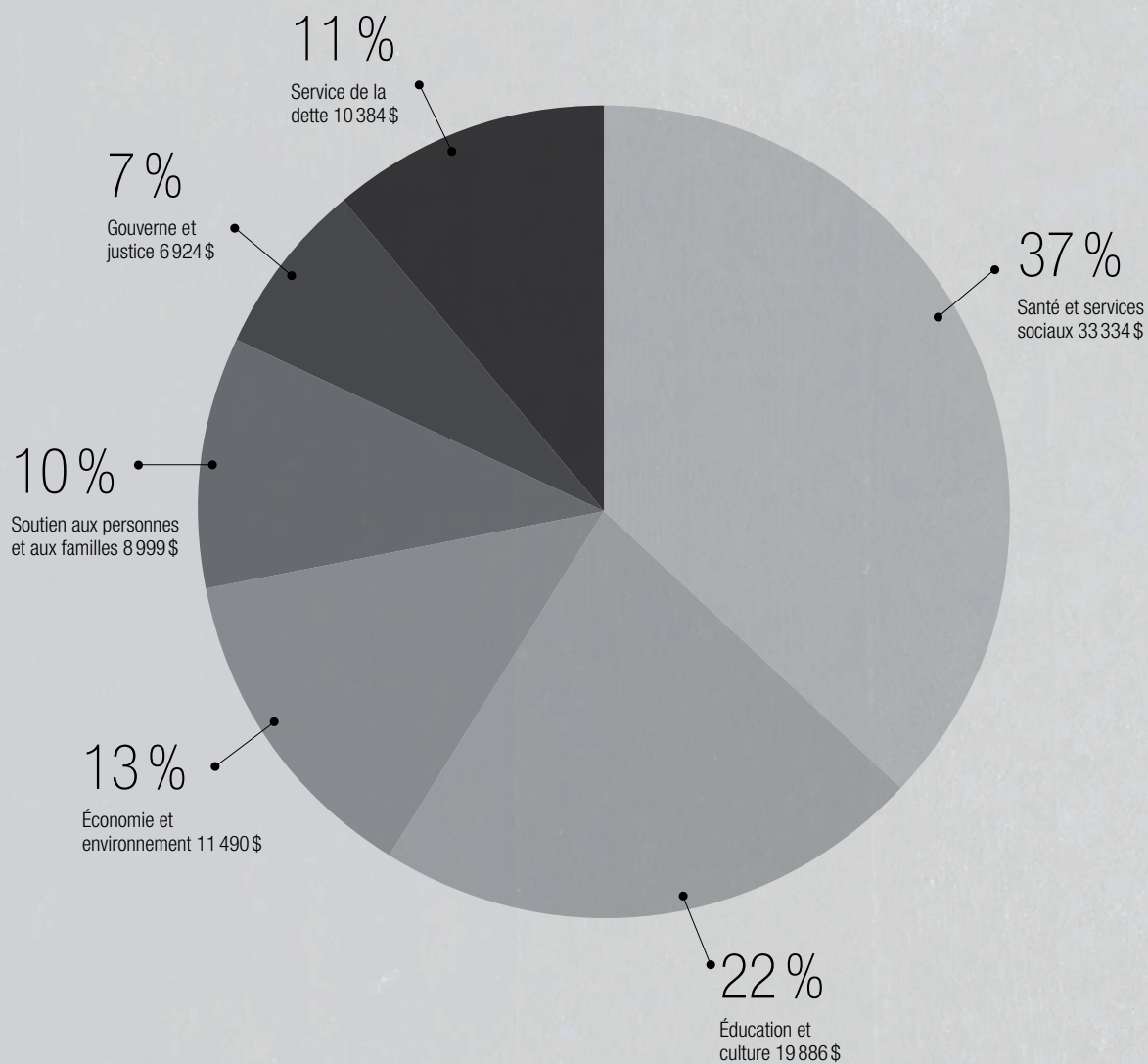


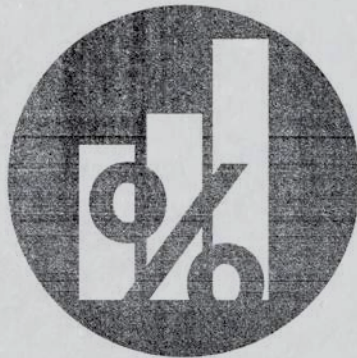
Quelques infos utiles ...

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Comptes publics 2012-2013

(en millions de dollars)⁵





A. Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers

En l'espace de quelques années, un ensemble de mesures fiscales régressives ont été mises en place au bénéfice des personnes les plus riches. Voyons les solutions que nous pourrions apporter en changeant les taxes à la consommation, les paliers d'imposition, les crédits d'impôts sur les gains en capital, et sur les dividendes et sur les

FISCALITÉ PROGRESSIVE ET RÉGRESSIVE

Les taxes, les impôts et les tarifs n'affectent pas les gens de la même façon. D'un côté, les taxes à la consommation, la tarification et la privatisation sont des mesures dites « régressives ». À l'inverse, l'impôt est une mesure fiscale dite « progressive ».

FISCALITÉ PROGRESSIVE

Basée sur une imposition qui augmente avec le niveau de revenu. Plus les revenus sont élevés, plus grande est la part d'impôt à payer. Les impôts progressifs contribuent à redistribuer la richesse et à diminuer les écarts de revenus entre les riches et les pauvres.

FISCALITÉ RÉGRESSIVE

Basée sur des taxes, des tarifications et une imposition « égale » pour tout le monde, sans égard au revenu, alors que, dans les faits, le poids de ces mesures sur le budget des personnes est très inégal. Par exemple, la TVQ et les tarifs d'électricité sont régressifs parce que riches et pauvres paient le même montant; la taxe santé, telle qu'actuellement modulée est aussi régressive parce qu'elle représente 0,5% d'un revenu de 20 000\$ mais 0,15% d'un revenu de 130 000\$... soit trois fois moins et ce, même si le premier paie 100\$ de taxe santé et le second 200\$! Les taxes et les impôts régressifs contribuent donc à augmenter les écarts entre les riches et les pauvres.

1. ÉTABLIR 11 PALIERS D'IMPOSITION POUR LES PARTICULIERS = 1 MILLIARD \$

Les dernières statistiques fiscales révèlent que 6,372 millions de contribuables ont soumis une déclaration de revenu en 2011, dont 4 millions sont imposables. Le montant moyen d'impôt payé par chaque contribuable est de 3665\$. En 2011, 75,5% des contribuables avaient un revenu total inférieur à 50 000\$⁶.

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers de revenus imposables (pour chacun d'eux s'appliquait un taux d'imposition différent), il n'en reste aujourd'hui que 4. Qui plus est, le taux du premier palier d'imposition a augmenté au fil des ans, de 13% à 16% (applicable pour les revenus imposables entre 0\$ et 41 095\$) tandis que le dernier palier a diminué de 33% à 25,75% (pour la portion des revenus imposables supérieure à 100 000\$). Cette baisse des impôts pour les plus nantis est un choix politique menant l'État à se priver de revenus importants et contribuant ainsi à affaiblir sa capacité de répondre adéquatement aux besoins de la population en général.

Voici le modèle actuel d'imposition, selon les taux de 2013 (les tranches de revenu imposable sont indexées à chaque année) :

TRANCHES DE REVENU IMPOSABLE	TAUX
0\$ à 41 095\$	16%
41 095\$ à 82 190\$	20%
82 190\$ à 100 000\$	24%
100 000\$ et plus	25,75%

L'instauration en 2012 d'un quatrième palier d'imposition par le gouvernement péquiste rapportera plus de 326 millions\$ en 2014-2015⁷. Bien que ce soit un pas dans la bonne direction, cette mesure (qui touche près de 5% des contribuables) demeure nettement insuffisante pour rétablir le caractère progressif de l'impôt.

Nous proposons donc d'établir 11 paliers d'imposition pour les particuliers, suivant le modèle décrit dans le tableau suivant :

PALIER	TAUX
0\$ - 24 999\$	15%
25 000\$ - 34 999\$	16%
35 000\$ - 39 999\$	17%
40 000\$ - 49 999\$	18%
50 000\$ - 59 999\$	20%
60 000\$ - 69 999\$	22%
70 000\$ - 99 999\$	26%
100 000\$ - 149 999\$	32%
150 000\$ - 199 999\$	34%
200 000\$ - 249 999\$	36%
250 000\$ et plus	38%

En utilisant ces 11 paliers d'imposition, l'État québécois récolterait 1 milliard \$ de plus annuellement. Cela permettrait de baisser les impôts de 94% des contribuables qui paient actuellement de l'impôt (principalement de la « classe moyenne », ceux gagnant entre 25 000\$ et 70 000\$ annuellement) et amènerait une hausse substantielle pour les plus fortunés.

Il est important de souligner cet impact sur la majorité des contribuables, parce qu'il existe une forme de psychose entourant tout ce qui touche les impôts. Cette psychose est fort présente lorsqu'on parle d'augmenter les impôts, même si cela ne toucherait pas la majorité des personnes qui en paient actuellement.

Cela est basé en grande partie sur une mauvaise compréhension de la progressivité de l'impôt et donc du fonctionnement des paliers d'imposition.

Chaque palier d'imposition représente une tranche de revenu imposable à laquelle on applique un taux spécifique. Si le revenu d'un contribuable augmente, ce ne sont que les dollars au-delà d'un nouveau palier d'imposition qui seront imposés au nouveau taux, et non l'ensemble de ses revenus.

Par exemple, si, selon les taux de 2013, j'ai un revenu imposable de 41 095\$ et qu'il augmente à 45 000\$, ce ne sont que les 3 905\$ (soit 45 000\$ - 41 095\$) qui excèdent le premier palier d'imposition qui seront imposés au taux d'imposition de 20%, soit le taux du second palier d'imposition — et non l'ensemble du revenu.

De la même manière, personne ne paie d'impôt sur ses premiers 11 195\$ de revenu, ce qui correspond au montant personnel de base pour l'année 2013, et cela reste vrai que votre revenu soit de 50 000\$ ou de 500 000\$.

Voici quelques exemples d'application des 11 paliers d'imposition que nous proposons comparativement aux 4 paliers actuels (2013) suivant différents types de revenus :

REVENUS	IMPÔT AVEC LES 4 PALIERS ACTUELS	IMPÔT SELON NOTRE PROPOSITION DE 11 PALIERS	DIFFÉRENCE
24 000\$	3 840\$	3 600\$	- 240\$
45 000\$	7 356\$	7 100\$	- 256\$
55 000\$	9 356\$	9 000\$	- 356\$
70 000\$	12 356\$	12 200\$	- 156\$
150 000\$	31 944\$	36 000\$	+ 4 056\$

UNE HAUSSE DES IMPÔTS DES PLUS RICHES N'EST PAS UNE IDÉE FARFELUE

Depuis toujours et sans surprise, l'ajout de nouveaux paliers d'imposition suscite une très grande résistance de la part des personnes les plus fortunées et de leurs alliés dans les grands médias. Rappelons-nous le vent de panique qui avait soufflé sur

le Québec lorsque le Parti québécois avait soulevé cette idée à l'automne 2012. Certains avaient alors parlé d'un possible « exode » des mieux nantis et même d'une « angoisse fiscale ». Or, personne au Québec ne paie 25,75 % d'impôt provincial sur 100 % de son revenu imposable, mais bien sur la portion du revenu qui dépasse 100 000 \$! En effet, il est important de rappeler que les taux d'imposition ne s'appliquent pas sur l'ensemble des revenus des contribuables (et c'est la même chose pour les plus riches), mais bien selon les différentes tranches de revenus.

Voici un exemple (ci-bas), appliquant les 11 nouveaux paliers d'imposition suggérés, de l'impôt que devra payer une personne gagnant 300 000 \$. Sans tenir compte des échappatoires fiscales possibles et des prestations sociales reçues, le montant serait donc de 90 000 \$, représentant un taux d'imposition moyen de 30 %, au provincial.

PALIER D'IMPOSITION	MONTANT IMPOSÉ	TAUX D'IMPOSITION	MONTANT À PAYER
** Rappelons qu'un montant de 11 195 \$ (2013), identifié dans la déclaration de revenus (rapport d'impôt) comme montant personnel de base, est considéré comme un crédit d'impôt non remboursable. En clair, tous les contribuables (même les plus riches) ne paient pas d'impôt sur ces premiers revenus.			
0 \$ – 24 999 \$	24 999 \$	15 %	3 750 \$
25 000 \$ – 34 999 \$	9 999 \$	16 %	1 600 \$
35 000 \$ – 39 999 \$	4 999 \$	17 %	850 \$
40 000 \$ – 49 999 \$	9 999 \$	18 %	1 800 \$
50 000 \$ – 59 999 \$	9 999 \$	20 %	2 000 \$
60 000 \$ – 69 999 \$	9 999 \$	22 %	2 200 \$
70 000 \$ – 99 999 \$	29 999 \$	26 %	7 800 \$
100 000 \$ – 149 999 \$	49 999 \$	32 %	16 000 \$
150 000 \$ – 199 999 \$	49 999 \$	34 %	17 000 \$
200 000 \$ – 249 999 \$	49 999 \$	36 %	18 000 \$
250 000 \$ et plus	50 000 \$	38 %	19 000 \$
TOTAL DE L'IMPÔT À PAYER (du moins théoriquement)			90 000 \$ (30 %)

Note : si vous désirez obtenir un aperçu de l'impact (probablement positif) de l'application des 11 paliers d'imposition mis de l'avant par la Coalition, vous n'avez qu'à prendre votre revenu imposable (voir la ligne 299 du formulaire de déclaration d'impôt pour la dernière année) et effectuer l'exercice.

**SANS COMPTER
LES REER, CELI ET AUTRES
DÉDUCTIONS FISCALES QUI LUI
PERMETTRAIENT
DE PAYER MOINS D'IMPÔT.**

R
I
A
P
A
S

COU
Les
Dém
est
INDIC



recomposés
en ont...
RAS LE BOL
DES
COUPURES
À L'AIDE
SOCIALE



800

Les plus
pauvres à
l'Enfer
Pour
l'équilibre
budgétaire

3

Revoir certaines dépenses fiscales

On observe depuis quelques années une « fiscalisation » des mesures sociales, c'est-à-dire une tendance nette de nos gouvernements à transformer des programmes sociaux en dépenses fiscales (voir définition ci-dessous).

Nos gouvernements se privent ainsi volontairement d'une partie de leurs revenus et ont donc beau jeu de laisser croire qu'ils n'ont plus les moyens d'investir dans des programmes qui amélioreraient les conditions de vie et contribuent à la justice sociale. Selon le Conseil de la famille et de l'enfance, il s'agit de 19 milliards \$ dont le gouvernement québécois s'est privé en 2007 à cause de 287 dépenses fiscales. L'enjeu est de taille : par exemple, vaut-il mieux que les ménages de la classe moyenne reçoivent individuellement 50 \$ de crédit d'impôts pour le transport en commun ou investir les sommes équivalentes pour améliorer et maintenir l'accessibilité du transport en commun ?

Afin d'offrir une perspective globale sur les changements à opérer pour renforcer le caractère progressif de notre système fiscal, il faut donc aussi s'attaquer aux dépenses fiscales, principalement celles ne profitant qu'aux plus fortunés.

DÉPENSES FISCALES

Dans notre régime fiscal, il est possible de diminuer son revenu imposable à l'aide de multiples mesures, allant des exemptions et remboursements de taxes, aux déductions, crédits et autres reports d'impôt. Ces mesures sont des dépenses fiscales. Les dépenses fiscales sont donc des exemptions accordées à des particuliers ou à des entreprises pour diminuer leur charge fiscale. Certaines de ces dépenses fiscales profitent à une grande proportion de la population : pensons aux allocations familiales par exemple. Mais d'autres ne profitent qu'à une minorité et ce sont celles-là que nous proposons de réviser.

Voici nos suggestions de révision de certaines dépenses fiscales :

2. ABOLIR LE CRÉDIT D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL DES INDIVIDUS = 739 MILLIONS \$

Actuellement, lorsqu'un individu fait un gain en capital (un profit) lors de la vente d'une action, d'une obligation, d'un terrain et/ou d'un immeuble à revenu, 50 % de ce revenu n'est pas soumis à l'impôt. Pourtant, 100 % des revenus provenant d'un emploi sont imposables. Cette mesure apparaît donc comme discriminatoire car elle favorise une minorité de bien nantis : 57 % de tous les gains en capital ont été empochés par le 1,5 % des contribuables qui gagnent plus de 150 000 \$ par année⁸.

En abolissant le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus, l'État récolterait 739 millions \$⁹, un montant qui reste actuellement dans les poches d'individus sans profiter à la collectivité. De plus, le retrait de cette mesure découragerait les spéculateurs qui achètent et vendent des immeubles à court terme, faisant ainsi un gain fiscal non négligeable et qui a aussi des conséquences sur le prix des logements et sur le quartier environnant.

GAIN EN CAPITAL

Un gain en capital est une plus-value, soit l'écart entre le coût d'acquisition et le prix de vente, au moment de la vente d'une action, d'une obligation, d'un terrain ou d'un immeuble.

À noter que le profit ou le gain en capital réalisé à la vente d'une résidence principale est exempté d'impôt à 100 % et ne fait pas partie de ce 739 millions \$. Cette mesure ne vise pas cette exemption.

3. DIMINUER LE PLAFOND DE COTISATION DES REER = 300 MILLIONS \$

Les lois fiscales permettent actuellement de consacrer jusqu'à 18 % de ses revenus de l'année précédente à des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER). Un montant maximum de cotisation est cependant fixé. En 2007, les gens pouvaient verser dans leur REER jusqu'à 19 000 \$. En 2013, on parle plutôt d'un montant de 24 270 \$. Cela signifie donc que seuls les individus gagnant 134 833 \$ et plus par an (autour de 4 % de l'ensemble des contribuables) ont le droit d'investir le maximum annuel de 24 270 \$ (18 % de leurs revenus) dans leurs REER, s'ils n'ont pas de régime de pension privé.

En calculant à partir des statistiques fiscales du gouvernement¹⁰, nous constatons que de ramener ce plafond à 12 000 \$ ne freinerait en rien la capacité d'épargne de la majorité de la population,

puisque ce plafond de 12 000\$ représente le maximum de cotisation (18% des revenus) pour les personnes gagnant 66 666\$ et plus. Comme 75,5% des contribuables ont des revenus inférieurs à 50 000\$ par année, l'effet de cette proposition ne serait que de limiter la possibilité des plus fortunés de mettre une part importante de leur revenu à l'abri de l'impôt.

En diminuant le plafond de cotisation de 24 270\$ à 12 000\$, nous estimons que le gouvernement pourrait ainsi récupérer 300 millions\$.

4. RÉDUIRE LES CRÉDITS D'IMPÔT POUR DIVIDENDES = 180 MILLIONS \$

Comme l'affirme l'Ordre des comptables professionnels agréés, « les dividendes représentent un outil très efficace de planification fiscale pour les propriétaires dirigeants » d'une entreprise¹¹. Peut-être trop ? En effet, les dividendes perçus par un particulier sont imposés à un niveau nettement inférieur au taux imposé aux salaires et inférieur même au taux imposé aux revenus d'intérêts. Il y a donc beaucoup d'avantages pour un propriétaire de société par actions à faire en sorte qu'une bonne partie de son salaire soit versé sous forme de dividendes. Surtout que la répartition des revenus de dividendes entre conjoints, et même avec des enfants âgés de plus de 18 ans, est très aisée. Il est donc possible de placer des revenus importants à l'abri de l'impôt en fractionnant ses dividendes entre tous les membres majeurs de sa famille. Les dernières statistiques fiscales du Québec nous révèlent qu'en 2013, le « crédit d'impôt pour dividendes de sociétés canadiennes imposables » a coûté aux contribuables 360 millions\$. Si l'on décidait de réduire ce crédit d'impôt de 50%, le gouvernement encaisserait un revenu supplémentaire de 180 millions\$.

DIVIDENDE

Le dividende est la quote-part des bénéfices réalisés par une société par actions et qui est versée aux actionnaires suite à une décision du conseil d'administration. Cela équivaut au rendement reçu par les actionnaires pour leur investissement.

5. MODULER LES TAXES À LA CONSOMMATION EN FONCTION DE LA NATURE DES BIENS ACHETÉS = 745 MILLIONS \$

Les taxes à la consommation sont des mesures régressives puisqu'à un taux égal (par exemple, la taxe de vente du Québec – TVQ – de 9,975%), elles représentent une plus grosse part du budget des ménages à faible et moyen revenus. Cependant, un système de taxes modulées pourrait faire la différence entre les biens dits essentiels et les autres. Si le gouvernement retenait cette proposition, il lui faudrait aussi adopter une stratégie de modulation de taxes comparable à celle qui existe en Europe, de manière à ce que :

1. la TVQ ne soit pas appliquée sur les biens et services essentiels (notamment l'électricité, les combustibles de chauffage, le service téléphonique de base, les vêtements d'enfants, le matériel scolaire) ni sur les produits alimentaires et de santé, mais qu'elle s'applique, à un taux plus élevé, sur tous les autres produits;

OU QUE

2. la TVQ soit modulée en fonction de la nature du produit ou du service consommé. Ainsi, les produits et services essentiels seraient taxés à un taux plus faible et les autres produits (de luxe par exemple) auraient un taux de taxe plus important. Des taux plus élevés pourraient aussi être appliqués à certains biens pour répondre à des visées sociales et/ou écologiques (souvent nommée taxe bonus-malus). Plusieurs gouvernements, en Europe notamment, appliquent déjà ce principe, dit des taxes dédiées¹².

Pour illustrer comment s'appliquent ces taxes, prenons l'exemple des véhicules haut de gamme. On peut considérer ces derniers comme des biens de luxe, puisqu'il n'est pas nécessaire de se déplacer dans de tels véhicules, d'autant plus qu'ils sont souvent très énergivores et très polluants. À ce sujet, la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ) revendique que le gouvernement bonifie sa taxe sur les véhicules de luxe¹³. Dans sa proposition, la taxe dédiée sur les véhicules de luxe passerait de 1% à 5% et s'appliquerait au montant excédant 40 000\$ à l'achat. Quant à la taxe bonus-malus, elle s'appliquerait sur les émissions de carbone élevées des véhicules énergivores. Selon la CSQ, cette mesure permettrait de percevoir autour de 700 millions \$ annuellement.

D'autres types de taxes visant à encourager un comportement existent. En Belgique par exemple, il y a, depuis 2007, une taxe pique-nique qui s'applique sur les produits jetables tels que les assiettes et les ustensiles en plastique¹⁴. Au Québec, l'essence, l'alcool et les cigarettes sont déjà des produits visés par des taxes dédiées. Plusieurs considèrent qu'une telle taxe devrait aussi être appliquée sur les bouteilles d'eau en plastique. En plus de décourager l'achat de ces emballages jetables, véritable fléau sur le plan écologique, ce sont des millions de dollars qui pourraient être récupérés par l'État¹⁵.

Une taxe sur les services financiers pourrait aussi être appliquée. Actuellement, certains des services offerts par les institutions financières sont exonérés (exemptés de TVQ) comme le sont les produits alimentaires de base, les couches pour enfants et les livres. En leur appliquant la TVQ, c'est, en 2012, 181 millions\$ que le gouvernement aurait pu récupérer¹⁶.

Les possibilités sont donc multiples et l'application de chacune de ces mesures résulterait en de nouvelles entrées de fonds dans les coffres du gouvernement.

Juste en modulant la taxe de vente du Québec (TVQ) pour les produits de luxe et les produits polluants ainsi que sur certains services financiers, il pourrait être possible d'augmenter les revenus de l'État de 745 millions \$. La Coalition s'oppose néanmoins à la tendance néolibérale de plus en plus forte à vouloir remplacer l'impôt sur le revenu des particuliers par des taxes à la consommation et des hausses de tarifs.



B. Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises¹⁷

En 2013-2014, les individus ont contribué pour 84 % des revenus autonomes du gouvernement du Québec (sans considérer les transferts fédéraux) tandis que la contribution des entreprises a été de 16 %. Les entreprises ont en plus bénéficié de nombreuses subventions, de cadeaux fiscaux et de certaines mesures très (trop) favorables. Une révision des politiques fiscales s'impose afin de rétablir un équilibre entre la fiscalité des entreprises et celle des individus. Voici nos propositions.

6. AUGMENTER LE TAUX PROVINCIAL D'IMPOSITION DES ENTREPRISES À 15 % = 1,22 MILLIARD \$¹⁸

Taux d'imposition effectif des entreprises manufacturières au Canada et aux États-Unis¹⁹

	FÉDÉRAL	PROVINCES/ÉTAT	TOTAL
QUÉBEC	15 %	11,90 %	26,90 %
ONTARIO	15 %	11,50 %	26,50 %
COLOMBIE BRITANNIQUE	15 %	11 %	26 %
CALIFORNIE	29,03 %	8,84 %	37,87 %
ILLINOIS	28,82 %	8,65 %	37,47 %
VIRGINIE	29,94 %	5,46 %	35,40 %
TEXAS	31,50 %	1 %	32,50 %

Note : Plusieurs précisions seraient à apporter selon la tranche de revenu imposable, selon le secteur d'activités, etc. Cependant, le tableau nous permet tout de même une comparaison

En 2013, une entreprise au Québec paie un maximum de 26,9 % d'impôt sur ses revenus imposables, après déduction des crédits applicables et sans tenir compte des subventions reçues. Ce taux se répartit entre le fédéral à 15 % et le provincial à 11,9 %. Pour les PME, un taux particulier, plus bas, est prévu, autant au provincial qu'au fédéral.

Ce taux était beaucoup plus élevé auparavant. En moins de 15 ans, l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises est passé de 28 % à 15 %, l'un des plus bas parmi les pays développés. Le Québec pourrait ainsi envisager récupérer des points de taxation abandonnés par le gouvernement fédéral, en augmentant l'impôt des entreprises, de la même façon qu'il l'a fait avec la TVQ lorsque le gouvernement fédéral a baissé la TPS.

Cela dit, plusieurs craignent qu'une augmentation des impôts pousse les entreprises à déménager. Or, selon une étude de KPMG²⁰, le Canada, bien devant les États-Unis, est le pays offrant les meilleures conditions fiscales pour les entreprises.

D'autres affirment que les baisses d'impôt des entreprises permettent de stimuler l'économie et l'emploi. Cependant, malgré les importantes baisses d'impôt, c'est la rondelette somme de 604 milliards \$ qui dormait, en 2013, dans les coffres des plus grandes entreprises non financières (autres que les banques par exemple) du pays. Pour le Québec, le montant de surépargne est estimé à 111,75 milliards \$²¹. Stimulation de l'économie ? Création d'emploi ?

Nous proposons donc d'augmenter le taux d'imposition provincial des entreprises de 11,9 % à 15 %, en excluant les PME. Ce nouveau taux de 15 % serait égal au taux du fédéral. Avec 15 %, le Québec se comparerait aux autres provinces canadiennes, dont le taux varie entre 10 % et 16 %. Cela permettrait d'aller chercher 1,22 milliards \$.

7. AUGMENTER LA CONTRIBUTION FISCALE DES ENTREPRISES FINANCIÈRES NOTAMMENT EN RÉTABLISSANT LA TAXE SUR LEUR CAPITAL = 600 MILLIONS \$

On prétend que le retrait de la taxe sur le capital vise à encourager les investissements, ce qui permettrait d'augmenter la productivité, d'aider l'économie et donc, les rentrées fiscales du gouvernement. Un raisonnement valable pour le secteur manufacturier... mais pour les banques ?

Le gouvernement fait le pari de récupérer les montants de la taxe grâce aux revenus supplémentaires qui en résultent (ce dont nous doutons quand on constate que l'argent des baisses d'impôt dort encore dans les coffres des entreprises et n'a pas été réinvesti!²²). Supposons que nous soyons d'accord pour ne pas décourager l'investissement dans la modernisation d'une usine... or, le secteur financier fonctionne selon une logique différente. En investissant, ces sociétés ne visent pas une augmentation de leur productivité ou de leur main-d'œuvre. Elles cherchent plutôt à maximiser leurs profits selon les règles financières en vigueur. L'argent injecté dans ce secteur n'est donc récupéré ni par l'impôt sur le revenu, ni par les cotisations au Fonds des services de santé. Une grande partie du capital des banques provient des intérêts sur nos cartes de crédit et des multiples frais bancaires : ce n'est pas ça stimuler l'investissement et accroître la productivité!

TAXE SUR LE CAPITAL

Introduite en 1947 et abolie par le gouvernement libéral de Jean Charest, la taxe sur le capital imposait les entreprises sur leurs immobilisations – succursales, entrepôts, marchandises, etc. – leur capital-actions, leurs dettes à long terme et leurs réserves et surplus.

Selon les dernières statistiques fiscales disponibles, près de 60 % de tous les profits réalisés au Québec proviennent des institutions financières²³. Pourtant, elles ont le taux d'imposition le plus bas de tous les secteurs d'activité économique! En fait, la moitié d'entre elles ne paient tout simplement pas d'impôt. Des calculs de l'IRIS démontrent que plus la taille d'une entreprise financière est importante, moins son taux d'imposition est élevé : en effet, les entreprises financières de petite taille ont un taux d'imposition effectif de 12 % alors que celui des entreprises de grande taille est de seulement 5,6 %²⁴.

Pourquoi, dans ce cas, leur donner un autre avantage fiscal ?

Si le gouvernement décidait de réinstaurer la taxe sur le capital pour toutes les entreprises financières, il pourrait augmenter, au minimum, ses revenus annuels de 600 millions \$²⁵. Pour donner un ordre de grandeur des sommes en cause, pour le premier trimestre de 2014 seulement, le profit de la Banque Royale était de 2,09 milliards \$, et celui des six grandes banques canadiennes, de 8,49 milliards \$, en hausse de 11 %²⁶. En 2013, les bénéfices nets des six plus grandes banques se sont élevés à plus de 30 milliards \$, en hausse de 20 % par rapport à 2011.

8. REVOIR LES DÉPENSES FISCALES DES ENTREPRISES

En 2011, le gouvernement a consenti aux entreprises québécoises 4,1 milliards \$ en dépenses fiscales, soit 3,3 milliards \$ leur permettant de réduire leurs impôts à payer (une hausse de 24 % depuis 6 ans) et 800 millions \$ en diminution de taxes à la consommation²⁷. Plusieurs de ces dépenses fiscales qui privent l'État de revenus substantiels (1,2 milliard \$) sont contestables.

En voici trois.

8.1 ABOLIR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR GAIN EN CAPITAL DES ENTREPRISES = 361 MILLIONS \$

L'inclusion partielle des gains en capital dans le calcul de l'impôt à verser par les entreprises soustrait 361 millions \$²⁸ aux revenus annuels du gouvernement. Encore ici, le régime fiscal souffre d'une double norme : une première qui soumet au calcul de l'impôt l'ensemble des revenus d'emploi des personnes salariées et une seconde qui permet aux entreprises misant sur la spéculation de mettre à l'abri de l'impôt 50 % de leurs revenus. Ce système de deux poids, deux mesures défavorise les PME comme les contribuables moyens, tout en encourageant la spéculation financière comme moyen d'éviter de payer de l'impôt.

8.2 ÉLIMINER LES MESURES PERMETTANT DE REPORTER LE PAIEMENT DES IMPÔTS DUS = 568 MILLIONS \$

En 2009, le gouvernement s'est imposé un sacrifice de 568 millions \$²⁹ en permettant aux entreprises ayant des difficultés financières ou autres, de reporter dans leurs déclarations de revenus les pertes encourues durant les années précédentes. Là où le bât blesse, c'est lorsque ces entreprises continuent d'échapper au fisc quand la rentabilité est de retour.

L'étude du phénomène des impôts reportés, mieux documenté au fédéral qu'au provincial, révèle que cette politique fiscale permet aux entreprises de reporter, indéfiniment et sans intérêt, le paiement d'impôts pour cause d'amortissement, recherche et développement, formation, etc. C'est ainsi que 44 milliards \$ d'impôts ont été reportés en 2005 par seulement 20 entreprises canadiennes³⁰. Au Québec, la compagnie Alcan devrait plus d'un milliard \$, accumulé depuis 20 ans³¹. Il est donc urgent que nos gouvernements mettent tout en œuvre pour éviter que les entreprises dénaturent l'objectif de cette mesure fiscale en reportant continuellement le paiement des impôts dus, sans ajout d'intérêt à payer.

8.3 REVOIR LES POLITIQUES DE CONGÉS FISCAUX = 238 MILLIONS \$

Même constat pour deux autres mesures totalisant 238 millions \$³² non perçus en raison des cadeaux fiscaux offerts à différentes entreprises. En effet, dans certaines situations, une entreprise peut avoir droit à une exonération fiscale temporaire ou bénéficier d'une exemption d'impôt sur le revenu. Nous souhaitons ici porter une attention particulière au crédit d'impôt relatif aux ressources (150 millions \$) largement à l'avantage des entreprises d'extraction minière qui bénéficient déjà d'un régime de redevances excessivement généreux.

9. RÉDUIRE LES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES = 500 MILLIONS \$

Une étude de l'Institut Fraser de 2009 montre que le Québec est la province canadienne la plus généreuse en matière de subventions aux entreprises. Les chiffres du tableau qui suit³³ présentent le total des subventions fédérales, provinciales et locales reçues dans chacune des provinces. On constate que les entreprises québécoises sortent grandes gagnantes de la manne des subventions.

Montant total des subventions aux entreprises (2007), par province, territoire et par habitant³⁴

Provinces et territoires	Total des subventions (2007, en millions \$)	Population (2006)	Moyenne par habitant (en \$)
Terre-Neuve	71	506 000	140,3
Île-du-Prince-Édouard	59	139 500	422,9
Nouvelle-Écosse	72	937 500	76,8
Nouveau-Brunswick	180	746 900	240,9
Québec	6017	7 750 500	776,3
Ontario	2145	12 932 500	165,8
Manitoba	193	1 205 700	160,0
Saskatchewan	292	1 013 800	288,0
Alberta	1169	3 592 200	325,4
Colombie-Britannique	1025	4 384 300	233,7

Dans les budgets gouvernementaux, les subventions aux entreprises sont une dépense fiscale au même titre que l'assurance-emploi ou l'aide sociale. Dans une période de restriction budgétaire où le gouvernement répète que tout le monde doit faire sa part, pourquoi faire le choix de couper dans ces programmes et laisser le « système d'aide sociale aux entreprises » intact ?

Nous ne sommes pas en désaccord avec le principe de soutenir les entreprises, principalement les PME. Cependant plusieurs subventions actuellement accordées, souvent à des grosses entreprises, coûtent très cher et rapportent peu à la société. Un exercice de révision des programmes de subventions, avec un portrait clair de leur performance en fonction des besoins et des spécificités régionales, pourrait permettre de réduire le montant global des subventions octroyées aux entreprises québécoises et ainsi, d'économiser près de 500 millions \$.

10. AUGMENTER LES REDEVANCES DES ENTREPRISES SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES = 410 MILLIONS \$

Dans son rapport de février 2013³⁵, le Vérificateur général du Québec (VGQ) révélait que de 2006 à 2011, 55 % des entreprises productrices de minerai n'avaient pas payé de redevances.

Déjà dans son rapport de 2008-2009, le VGQ recommandait qu'une analyse des coûts et des bénéfices soit faite pour évaluer si la société québécoise tirait avantage de l'exploitation de ses ressources naturelles. Cette demande était justifiée à l'époque parce que nous pouvions observer un écart entre les redevances perçues (93,9 millions \$ pour l'année 2008) comparativement aux coûts estimatifs pour le gouvernement des mesures fiscales dont bénéficient les entreprises minières (136,9 millions \$ pour l'année 2008).

REDEVANCE

Une redevance est un paiement que l'on doit faire en échange d'un droit d'exploitation. Dans le cas des entreprises minières, ces dernières doivent payer une redevance pour exploiter le sol québécois.



Dans son rapport de 2012-2013, le VGQ conclut que : « les progrès réalisés à cet égard sont insatisfaisants. Le ministère n'a pas fait d'analyse pour évaluer si les bénéficiaires retirés des activités minières compensent les coûts qui y sont associés. Or, sans un tel exercice, il demeure impossible d'estimer les retombées nettes des activités minières pour la société québécoise. »

En 2007, on comptait au Québec 345 sites miniers contaminés. Selon le Commissaire au développement durable, le coût de restauration de ces sites, qui incombe au gouvernement, s'élève à 1,19 milliard \$. C'est donc dire que l'industrie minière, en plus de ne pas contribuer équitablement au financement des services et des infrastructures publics, laisse à la collectivité la responsabilité d'assumer les coûts liés aux désastres environnementaux qu'elle génère!

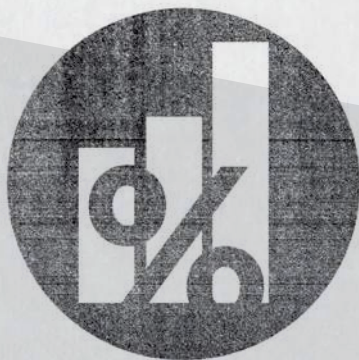
Lors du dépôt du budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a modifié différents paramètres du régime de redevances. Entre autres mesures, du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} janvier 2012, le taux de redevances de 12 %, qui était en vigueur, a été augmenté progressivement pour s'établir à 16 % du profit minier des exploitants.

Certes cette nouvelle mesure est une amélioration. Pour l'année 2011-2012 à la suite de cette augmentation, les redevances perçues ont été de 365 millions \$ comparativement aux redevances versées de 259 millions \$ pour l'ensemble des années 2000 à 2009 par les entreprises minières actives au Québec.

Mais d'autres façons de percevoir des redevances pourraient permettre de récolter davantage. Par exemple, l'organisme Québec meilleure mine³⁶ propose la mise en place d'un régime qui combine un taux de redevance sur la valeur brute du minerai extrait (de 3 à 8 % selon les prix des métaux) et un taux de redevance sur les profits (de 10 à 25 % selon les bénéficiaires bruts). L'adoption d'un tel régime aurait permis au gouvernement du Québec de récolter des revenus de 4,1 milliards \$, s'il avait été appliqué de 2001 à 2011. De tels modèles de redevance s'appliquent déjà ailleurs dans le monde. On pourrait ainsi augmenter les revenus du gouvernement de 410 millions \$ et ce, sans compter la diminution des coûts qui pourrait être réalisée en offrant moins d'incitatifs fiscaux aux minières et en assurant un meilleur contrôle des plans de réaménagement et de restauration des sites.

De tels types de redevances pourraient aussi être envisagés pour les compagnies utilisant de grandes quantités d'eau à des fins industrielles (usine d'embouteillage, manufactures, alumineries, etc.), de même que pour l'industrie forestière.





C. Lutter contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics

Au-delà des réformes nécessaires du régime fiscal québécois, il est également essentiel de dénoncer l'inaction du gouvernement en matière de lutte à l'évasion fiscale ainsi que la gestion douteuse (et coûteuse) des fonds publics.

ÉVASION FISCALE

L'évasion fiscale est le fait de personnes ou d'organisations qui ignorent ou violent délibérément une partie précise de la loi sur l'impôt dans le but de diminuer leur charge fiscale, par exemple en ne déclarant pas tous leurs revenus imposables. L'évasion fiscale est une fraude qui peut mener à des accusations criminelles.

ÉVITEMENT FISCAL

L'expression « évitement fiscal » englobe tous les stratagèmes inacceptables et abusifs de planification fiscale. L'évitement fiscal survient également lorsqu'un contribuable ou une entreprise réduit ou élimine l'impôt dû au moyen d'une ou de plusieurs transactions qui respectent la lettre de la loi (et sont donc légales), mais contreviennent à l'esprit et à l'intention de cette loi.

Dans les deux cas, il s'agit d'attaques contre l'intégrité et l'équité du régime fiscal en bafouant le principe bien établi selon lequel chacun doit payer sa juste part des impôts.



HALTÉ À

50 000
LOGEMENTS
SOCIAUX,
EN 5 ANS

50 000
LOGEMENTS
SOCIAUX,
EN 5 ANS

HOMOPHOBIE
17 MAI



L'AUSTÉRITÉ!

Coalition pour
l'école publique

11. LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE ET L'ÉVITEMENT FISCAL = 740 MILLIONS \$

L'OCDE, dans sa Déclaration de Séoul de 2006, a indiqué que le respect des législations fiscales serait l'un des principaux défis des administrations fiscales au cours des prochaines années. Les États perdent des milliards de dollars à cause de l'évasion fiscale, des planifications fiscales agressives (PFA, voir la note pour la définition³⁷) et les paradis fiscaux.

Depuis quelques années, Revenu Québec a multiplié les efforts pour aller récupérer une partie de ces montants. L'agence affirme avoir récupéré 3,4 milliards de dollars en 2012-2013. Toutefois, des choix politiques continuent d'être faits pour s'attaquer davantage à la petite criminalité, comme le travail au noir, plutôt qu'à l'évasion fiscale systématisée de la grande entreprise et des plus riches, qui disposent d'une armada de spécialistes pour arriver à réduire leur facture d'impôt. C'est sans parler du caractère criminel de certains types d'évasion fiscale.

La population canadienne et québécoise a besoin d'estimations officielles pour connaître les impacts directs des paradis fiscaux sur les revenus des gouvernements³⁸. Il est à noter que les autorités fiscales du Royaume-Uni les ont déjà obtenues.

Dans l'attente de ces données officielles, nous ne pouvons que tenter d'estimer les coûts de l'évasion fiscale par nos propres moyens. Ainsi, selon Statistique Canada, il y avait en 2013 pour 170 milliards \$ d'investissements canadiens dans une douzaine de paradis fiscaux. Sachant que l'économie québécoise représente environ 20 % de l'économie canadienne, nous pouvons estimer à 34 milliards \$ les investissements québécois dans ces paradis fiscaux. Maintenant, en appliquant un taux de rendement de 10 % (rendement global moyen de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour la période 2010-2013), nous obtenons un revenu de placement imposable approximatif de 3,4 milliards \$. Finalement, en utilisant un taux d'imposition moyen de 20 % pour le Québec seulement, c'est la somme de 680 millions \$ que le gouvernement québécois récolterait en revenus supplémentaires. De son côté, l'Agence du revenu du Canada estimait très modestement en 2012 à 4 milliards \$ le montant d'impôts non perçus sur l'argent caché dans les paradis fiscaux. Le Québec représentant environ 20 % de l'économie canadienne, nous pouvons cette fois estimer à 800 millions \$, les impôts non perçus par le gouvernement québécois.

En prenant la moyenne de ces deux estimations, nous pouvons affirmer que le gouvernement québécois pourrait augmenter ses revenus de 740 millions \$ en luttant contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

C'est un minimum, car il y a sans doute bien plus à aller chercher compte tenu du fait « que ces "investissements", malgré leur appellation formelle, n'en sont pas. Ils ne représentent aucune immobilisation ou aucun placement dans l'économie réelle »³⁹. Ce sont essentiellement des stratégies pour éviter l'impôt qui « détournent l'esprit de nos lois sur l'impôt de façon si grave qu'il sera difficile de maintenir longtemps l'illusion de leur légalité »⁴⁰.

12. LUTTER CONTRE LA CORRUPTION ET LA MAUVAISE GESTION DANS L'ATTRIBUTION DES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX = 600 MILLIONS \$

L'émission Enquête de la télévision de Radio-Canada révélait en 2009 que les coûts des contrats de construction octroyés par le gouvernement après appels d'offres étaient gonflés d'au moins 30 %. Depuis, la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (communément appelée la Commission Charbonneau) a mis en lumière des stratagèmes gonflant de plusieurs milliers de dollars les contrats accordés aux firmes privées. Un des impacts de cette commission est d'ailleurs une diminution constatée des coûts de construction d'infrastructures au Québec, particulièrement dans la région de Montréal. Cependant, le ménage n'est pas terminé puisque le mandat de la Commission se limite à la construction et que des coûts supplémentaires ont d'ores et déjà été approuvés pour plusieurs années. Quand on sait que 41 milliards \$ de travaux publics ont été entrepris de 2008 à 2012, on comprend que d'importantes sommes étaient en jeu. En effet, ces travaux ne sont pas financés par le budget d'opération du gouvernement, mais en ayant recours à des emprunts. Par exemple, si l'on considère que la facture globale de 41 milliards \$ sur cinq ans (2008-2012) est surévaluée de 30 %, c'est donc dire que l'endettement public aura été gonflé de 12,3 milliards \$, sans contrepartie.

Il est difficile de déterminer la somme annuelle que représente cette dépense inutile de fonds publics. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte : le taux d'intérêt payé par le gouvernement sur ses emprunts, la durée des prêts, les politiques gouvernementales de remboursement, etc. Quoi qu'il en soit, si l'on considère que le gouvernement devra rembourser cette dette sur une période de 25 ans, on constate que les dépenses de l'État se trouvent augmentées de plusieurs centaines de millions \$ par année.

Enfin, mentionnons les sommes importantes que le gouvernement québécois débourse pour son parc informatique avec des investissements de plus de 1 milliard de dollars en 2009-2010 et 2010-2011. Déjà, en novembre 2012⁴¹, le Vérificateur général avait dénoncé la gestion faite par le gouvernement dans l'allocation de ses contrats informatiques, déplorant que dans 37 des 38 contrats examinés, la définition des besoins et l'estimation des coûts soient mal documentées ou carrément absentes. Dans le quart des cas examinés, le coût du contrat dépassait la soumission. De plus, le Vérificateur général note qu'il existe des problèmes de neutralité dans les comités de sélection.

Soulignons que le gouvernement du Québec accorde plus de 55 % des travaux à des firmes extérieures alors que la proportion est de 8 % à 35 % ailleurs dans le monde.

Le laxisme du gouvernement en la matière coûte des millions \$ supplémentaires aux contribuables, et ce, malgré les avertissements répétés du Vérificateur général. Évidemment, il est difficile d'évaluer les sommes exactes que le gouvernement pourrait économiser, mais cela est à considérer.



D. Mesures diverses

13. CESSER DE RECOURIR AUX AGENCES DE PLACEMENT DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE SANTÉ = 71 MILLIONS \$

Les données officielles fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) lors de l'étude des crédits 2012-2013 permettent de chiffrer les dépenses supplémentaires assumées par le réseau public en raison du recours à la main-d'œuvre indépendante. Ainsi, en ce qui concerne les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes, cette dépense s'est élevée à 223 millions \$ pour l'année 2010-2011⁴² (192 millions \$ en 2008-2009). Puisque selon le MSSS, le coût horaire moyen assumé par les établissements pour le recours à cette main-d'œuvre indépendante dépasse d'environ 18 % celui des professionnelles en soins employées du réseau, le coût additionnel dû au recours à la main-d'œuvre indépendante s'élèverait à plus de 40 millions \$ pour cette même année.

En étendant cette analyse à l'ensemble des catégories professionnelles œuvrant dans le domaine de la santé, on constate que plus de 396 millions \$ ont été dépensés en 2010-2011 pour l'embauche de main-d'œuvre indépendante⁴³. Si l'on conserve l'évaluation précédente de 18 % en coût supplémentaire dû à ce type de main-d'œuvre, on arrive à un coût excédentaire de 71 millions \$.

En plus de coûter cher, le recours aux entreprises privées de placement en soins a plusieurs effets pervers pour les employeurs du secteur public. En effet, en les contraignant à engager une partie de leur budget pour plusieurs années, le recours aux agences limite leur marge de manœuvre pour améliorer les services à la population et réduit le budget disponible pour le recrutement de personnel permanent.

14. ADOPTER DES MESURES DE CONTRÔLE DU COÛT DES MÉDICAMENTS, DONT L'INSTAURATION D'UN RÉGIME ENTIÈREMENT PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS = 1 MILLIARD \$

Au Québec, le coût des médicaments est beaucoup plus élevé que dans la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La facture en médicaments s'élève à plus de 1 000 \$ par personne au Québec, chaque année, comparativement à 700 \$ en Colombie-Britannique, à 440 \$ en Suède et à 270 \$ en Nouvelle-Zélande. Une facture qui augmentera aussi en raison de l'Accord négocié entre le Canada et l'Union européenne⁴⁴.

Les dépenses en médicaments représentent 20 % de nos dépenses de santé (contre 16 % dans le reste du pays) et occupent le deuxième poste de dépenses de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). La prime d'assurance médicaments a bondi de 175 \$ en 1996 à 579 \$ en 2013 ou, autrement dit, de 231 % en 17 ans. Notre régime hybride d'assurance médicaments (public-privé) accumule ainsi des déficits annuels de 2 milliards \$.

Il y a donc clairement urgence d'agir, pour contrôler l'explosion des coûts des médicaments et pour garantir l'accès de l'ensemble de la société québécoise à des médicaments abordables.

La Suède, qui ressemble au Québec avec ses 9,5 millions d'habitants, dépense la moitié moins pour ses médicaments (3,7 milliards \$ contre 7 milliards \$). Pourquoi? Tout comme la France, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et d'autres, la Suède a adopté un régime entièrement public d'assurance médicaments. Cette locomotive a permis à ces pays de mettre en place toute une série de mesures afin de reprendre le contrôle de leurs dépenses en médicaments. Des

mesures qui donnent des résultats : selon des chercheurs, les prix sont de 24 à 48 % plus bas qu'au Québec et la croissance annuelle des coûts y est de 2 à 3 fois inférieure à la nôtre.

Plus de 300 groupes sociaux, dont la Coalition, revendiquent l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments qui permettrait de récupérer entre 1 et 3 milliards \$ par année, selon l'ampleur des mesures qui accompagneraient un tel régime. Une source de revenus non négligeable pour nos finances publiques.

15. UTILISER LE LOGICIEL LIBRE DANS L'ENSEMBLE DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL = 266 MILLIONS \$

L'utilisation des logiciels libres dans l'Administration publique du Québec permettrait de faire des économies de plusieurs centaines de millions de dollars en licences. En choisissant ces logiciels gratuits et fiables, le gouvernement ferait du même coup un choix idéologique basé sur le partage et l'échange.

En mars 2013, le gouvernement péquiste au pouvoir est allé de l'avant et a accordé sans appel d'offres le contrat de mise à niveau de ses 738 000 appareils informatiques à Microsoft. Ainsi, le coût d'installation des plus récentes versions de Windows et d'Office est estimé à 1,4 milliard de dollars. De ce montant, 266 millions \$ (19 % de la facture) seraient remis à Microsoft uniquement pour les licences!

Plusieurs pays ont pourtant fait le choix de se tourner vers le logiciel libre. C'est le cas, entre autres, de la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Chine et le Brésil. Pour ne prendre que l'exemple de la France, une note ministérielle relate que le coût net a été divisé parfois par dix. De quoi faire taire les personnes réfractaires à la transition vers les logiciels libres qui évoquent que les coûts de conversion de documents, du support technique et de la formation seraient trop élevés.

Pendant que le gouvernement manque de courage pour agir et effectuer le virage vers le logiciel libre, des millions de dollars se retrouvent dans les poches de multinationales américaines.





E. Autres solutions fiscales potentielles à l'étude⁴⁵

Au plan du contrôle des dépenses, une autre source d'économie pour le gouvernement du Québec serait l'abandon du recours aux services du secteur privé pour la réalisation de certaines activités sous sa responsabilité. Une longue liste pourrait être dressée concernant le gaspillage de fonds publics qu'entraîne le recours croissant aux compagnies privées dans plusieurs domaines des services publics.

Par exemple, à elle seule, la firme Proaction a obtenu d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux, souvent sans appel d'offres, pour au moins 15 millions\$ en contrats. Pourtant, la méthode d'optimisation de Proaction a été maintes fois dénoncée par les professionnels de la santé en raison de ses répercussions sur la qualité des services à la population⁴⁶.

Voici un survol de deux cas: les PPP dans la construction d'infrastructures publiques et le recours aux cliniques médicales spécialisées.

Sinon, comme autre solution fiscale potentielle, nous exposons les économies qui pourraient être réalisées en plafonnant la rémunération des cadres de la fonction publique, parapublique et des sociétés d'État.

16. CESSER DE RECOURIR AUX PPP DANS LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Un rapport indépendant de la firme Sécor-KPMG⁴⁷, rendu public en novembre 2012, indique des dépassements de coûts moyens de 78 % pour 20 grands projets d'infrastructures à travers le Québec. La firme évoque également des «pratiques contractuelles non optimales», ce qui nous apparaît être le cas pour

la plupart des projets en PPP. Les motifs invoqués pour justifier le recours au mode PPP, soit des coûts moindres et un respect rigoureux de l'échéancier, ne se sont pas avérés justes.

Rappelons qu'en juin 2010, le Vérificateur général du Québec avait rendu public un avis selon lequel les projets construits en PPP ne seraient pas nécessairement plus économiques que les projets construits en mode traditionnel, bien au contraire. Ses calculs montreraient plutôt que, par exemple dans le cas des hôpitaux universitaires de Montréal, le mode traditionnel permettrait de réduire les coûts de 10 millions \$⁴⁸.

De surcroît, le recours au mode PPP pour la construction d'infrastructures publiques pose un certain nombre de problèmes. D'abord, il se fonde sur la déresponsabilisation de l'État vis-à-vis des services offerts à la population. En laissant à l'entreprise privée le soin de construire, de gérer et d'entretenir les infrastructures publiques, l'État devient simple locataire de ses propres infrastructures. Il s'agit donc ici de laisser à l'entreprise privée le soin de décider de la meilleure manière d'optimiser les actifs du gouvernement⁴⁹.

On doit de plus se questionner sur l'opacité qui entoure les contrats en PPP. Il est impossible de consulter les contrats et de savoir ce qui attend les Québécoises et les Québécois pour les 20-30 prochaines années. Cela est d'autant plus inquiétant que plusieurs entreprises liées aux contrats publics en PPP sont présentement accusées de fraude et de corruption devant les tribunaux. Comment se fait-il qu'on n'ait pas tenu compte des signaux d'alarme lancés à plusieurs reprises par le Vérificateur général et plusieurs autres organisations?

Sur le plan des finances publiques, on constate également que les PPP sont une manière, dans le cadre de projets d'infrastructure, de déplacer les risques financiers des projets du secteur privé vers le secteur public. Le partenaire privé est assuré de pouvoir toucher une rente emphytéotique – c'est-à-dire une rente comparable au paiement d'un loyer – pour une longue période (de 20 à 40 ans) pendant que le partenaire public devra assumer la fluctuation des coûts des projets et les risques associés. Les trois exemples suivants, issus de trois secteurs différents, illustrent clairement les dangers des PPP pour les partenaires publics.

- Dans le secteur de l'éducation, l'UQAM avait entrepris la construction en mode PPP de plusieurs projets dont un Complexe des sciences et l'Îlot Voyageur. L'absence de partage des risques financiers a fait en sorte que lorsque l'entreprise privée en charge de la construction a dépassé les coûts, c'est l'UQAM, puis finalement le gouvernement du Québec (donc les contribuables) qui ont dû assumer seul les dépassements de coûts (400 millions \$). Au bout du compte, le pavillon universitaire n'a jamais été complété.⁵⁰
- Dans le secteur des transports, la réalisation et l'exploitation de sept aires de services sur le réseau autoroutier québécois devait apporter de réels avantages financiers. Cela s'avère plutôt un échec retentissant. Selon le VGQ, chacune des étapes qui ont conduit à la signature de l'entente avec le partenaire privé comportait d'importantes lacunes. Le gouvernement n'a pas obtenu l'information suffisante pour évaluer le projet, notamment celle sur la rentabilité et les risques que comporte chaque mode de réalisation. Une seule entreprise a déposé une proposition. Pire, la solidité de son plan de financement n'a jamais été démontrée non plus. Ensuite, le contrat PPP a donné lieu à des modifications notables au modèle financier. L'ajout de bonis versés par le MTQ pour des bureaux touristiques représenterait plus de 13 millions de dollars sur 20 ans.
- Dans le secteur de la santé, l'ensemble du processus qui a mené à la signature des contrats des CHU en PPP suscite de nombreuses questions. Ces projets coûteront plus de 6 milliards aux Québécoises et Québécois et les coûts réels auront plus que doublé par rapport aux annonces initiales. La firme Secor-KPMG annonçait en 2012 que les coûts de construction explosaient de 127 % au CHUM et de 78 % au CUSM.

Récemment, l'État français est venu à la conclusion qu'il serait moins coûteux de racheter le contrat du plus gros PPP en santé en France que de le mener à terme. Le rachat du contrat en PPP du Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF) a été rendu nécessaire en raison des coûts faramineux de ce projet et du relevé de plus de 8000 malfaçons en seulement deux ans. L'État français pense économiser entre 600 et 700 millions d'euros en se libérant du poids de ce PPP. On voit ainsi qu'il est non seulement possible, mais encore plus justifié de trouver une solution aux PPP en santé, au Québec.⁵¹

Un autre exemple en santé, le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf, première expérience de CHSLD en PPP, a connu de nombreux problèmes. Le contrat prévoit non seulement la conception, la construction et l'entretien du bâtiment, mais aussi la prestation de soins et de services. Le gouvernement demeurera locataire et sera lié au Groupe Savoie pour 25 ans. Selon une étude indépendante⁵², le CHSLD en PPP Saint-Lambert-sur-le-Golf coûtera 287 millions de dollars sur 25 ans au lieu des 203 millions annoncés. En mode public, grâce entre autres, au contrôle étroit des coûts et au savoir-faire du personnel du CSSS Champlain, le même projet aurait coûté 60 millions de dollars de moins, soit 227 millions de dollars.

De plus, la Coalition pour des CHSLD public⁵³ a pu observer l'impact désastreux de l'inexpérience du promoteur dans la gestion d'un CHSLD accueillant une clientèle en lourde perte d'autonomie, combinée à de piètres conditions de travail. Roulement élevé, manque de formation et surmenage du personnel ont eu pour conséquences de nombreuses plaintes de la part des patients et de leurs familles. Des décès survenus dans l'établissement ont donné lieu à des demandes d'enquête auprès du coroner. Les médias ont recueilli des témoignages accablants qui ont fait les manchettes⁵⁴.

17. CESSER DE TRANSFÉRER LES CHIRURGIES DANS LES CENTRES MÉDICAUX SPÉCIALISÉS (CMS) = 30 À 40 % MOINS CHER

Depuis 2006, il est possible de se faire opérer dans des mini-hôpitaux privés appelés Centres médicaux spécialisés (CMS). Les chirurgies initialement autorisées étaient : cataracte, remplacement de la hanche et du genou. Depuis, un règlement est venu élargir les interventions pouvant être offertes dans les CMS à une cinquantaine de traitements. Sous certaines conditions, il est également possible pour un centre hospitalier de s'associer à un CMS afin de dispenser des services médicaux spécialisés.

On sait déjà que le recours aux CMS est dispendieux. Selon l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, les opérations réalisées dans ces institutions privées coûtent entre 30 % et 40 % plus cher qu'au public⁵⁵. À l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, on calcule d'ailleurs qu'une intervention pratiquée à Rockland MD, le plus connu des CMS, coûte en moyenne 200 \$ de plus que dans un établissement du réseau⁵⁶.

Malgré les coûts supplémentaires, près de 9 000 patients de l'hôpital du Sacré-Cœur ont été opérés par la clinique privée Rockland MD depuis 2008 par le biais d'une entente de sous-traitance qui a déjà coûté plus de 18 millions \$ au MSSS⁵⁷.

Entente Rockland MD – Hôpital Sacré-Cœur de Montréal⁵⁸

*15 décembre 2012.

Année financière	Nombre de chirurgie	Coût
2008-2009	1 024	2 096 518 \$
2009-2010	1 936	3 768 080 \$
2010-2011	2 160	4 501 147 \$
2011-2012	2 175	4 578 756 \$
2012-2013*	1 368	3 163 514 \$
Total 2008-2013	8 663	18 108 015 \$

La clinique Rockland MD est également connue pour ses « forfaits santé », un système de surfacturation illégal dénoncé par la RAMQ. Alors que la RAMQ cherche aujourd'hui à récupérer la somme de 263 000 \$ qu'elle a remboursée aux citoyens lésés, Rockland MD choisit de défendre en cour son « mode de facturation créatif »⁵⁹.

Les craintes concernant les CMS se sont donc avérées fondées. Pourtant, le nombre de patients dont l'opération a été effectuée dans une clinique privée et payée par le régime public a augmenté de 24 % en 2012⁶⁰.

Ententes avec des CMS⁶¹

Région	Établissement	Clinique privée	Sommes versées
Montréal	Hôpital du Sacré-Cœur	Centre Rockland ^{MD}	3 173 514 \$ (12 janvier 2013)
Laval	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	Clinique chirurgicale de Laval	1 203 847 \$ (15 décembre 2012)
Laurentides	Hôpital de Saint-Jérôme	Institut de l'œil des Laurentides	3 792 573 \$ (15 décembre 2012)

Mentionnons qu'en 2012, l'Agence de la santé de Montréal avait souhaité mettre fin à cette entente, pour finalement la reconduire jusqu'en 2014⁶². Le ministre Réjean Hébert avait annoncé son intention de rapatrier dans le réseau public les chirurgies effectuées à la clinique Rockland MD pour les patients de l'hôpital du Sacré-Cœur. Puis, le 25 août 2014, le ministre Barrette a fait parvenir une lettre à la clinique Rockland^{MD} pour mettre officiellement fin à l'entente, évoquant ses coûts supérieurs à ceux du réseau public et la capacité de l'Hôpital Sacré-Cœur à faire face

à la demande. Il est revenu sur sa décision dès le lendemain et a finalement prolongé l'entente jusqu'en octobre 2014. Le dossier est à suivre.

18. ADOPTER UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION MAXIMALE DES CADRES ET DIRIGEANTS DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, PARAPUBLIQUES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Des économies importantes pourraient être réalisées en adoptant une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État. Cependant, les actions gouvernementales actuelles ne semblent pas aller en ce sens.

Certaines pistes sont pourtant fort intéressantes. Par exemple, en décembre 2013, on apprenait que l'Ontario allait présenter une nouvelle loi pour contrôler la rémunération des cadres dirigeants de l'ensemble du secteur parapublic. « Si elle est adoptée, cette loi conférerait au gouvernement l'autorité d'établir les cadres de rémunération, y compris le plafonnement sans exception de la rémunération »⁶³. Parmi les avenues possibles, l'Ontario considérerait plafonner la rémunération des hauts dirigeants du secteur public et des sociétés d'État au double du salaire de premier ministre, ce qui correspondrait en Ontario à 418 000 \$ (incluant les primes/bonis). L'Ontario évalue qu'elle pourrait ainsi faire des économies de plus de 12 millions \$ annuellement⁶⁴.

Si cette dernière mesure était appliquée au Québec, le salaire maximal d'une dirigeante ou d'un dirigeant ne dépasserait pas 350 000 \$. Ainsi, plusieurs salaires seraient à revoir, à commencer par ceux des PDG de la Caisse de dépôt et placement (940 000 \$ pour Michael Sabia en 2011) et d'Hydro-Québec (511 000 \$ pour Thierry Vandal en 2011).

Des salaires seraient à revoir aussi dans le secteur de l'éducation. En mars 2012, Radio-Canada affirmait que « certains recteurs d'établissements québécois reçoivent plus d'un demi-million de dollars par année, en incluant le remboursement de frais comme les repas d'affaires ou les déplacements »⁶⁵. Le président de la Fédération québécoise des professeurs d'université, Max Roy, rappelle d'ailleurs que « la plupart des universités sont autonomes et déterminent les salaires, mais l'argent provient en grande partie des fonds publics »⁶⁶.

Il y a donc possibilité de faire des économies en contrôlant mieux la rémunération des cadres des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État.

Conclusion

Le gouvernement nous martèle qu'il faut nous « serrer la ceinture » et « vivre à la hauteur de nos moyens ». Selon le discours ambiant, il n'y aurait donc aucun autre choix que de privatiser, tarifer et couper dans les services publics et les programmes sociaux.

Par ce document, la Coalition démontre que de l'argent, il y en a! Il existe un éventail de mesures fiscales progressistes et de contrôle des dépenses qui permettraient à terme à Québec de percevoir, chaque année, plus de 10 milliards\$. En appliquant ces solutions fiscales, le gouvernement favoriserait l'équité et une plus grande redistribution de la richesse, et assurerait, par le fait même, des services publics accessibles et de qualité.

Les solutions fiscales présentées ont été adoptées par les membres de la Coalition. Cela dit, elles sont loin d'être exhaustives. Des fiscalistes proposent, par exemple, d'empêcher les médecins de s'incorporer, de revoir la rémunération des médecins, d'abolir les fiducies familiales, d'instaurer un impôt sur le capital improductif, d'instaurer un impôt minimum sur les successions et de suspendre les versements au Fonds des générations. Ce sont des avenues, parmi d'autres, qui n'ont pas été étudiées par la Coalition mais qui pourraient être intéressantes.

Soulignons aussi que les solutions fiscales présentées s'appliquent au niveau provincial. Des mesures pourraient aussi être mises en place au niveau municipal, fédéral ou, plus largement encore, au niveau mon-

dial. Qui n'a pas entendu parler de la taxe Tobin ou Robin des bois qui propose de taxer différentes transactions financières. Une telle mesure permettrait une plus grande stabilité économique et, avec les revenus récoltés, de soutenir des initiatives mondiales permettant une plus grande justice sociale et fiscale. Sur le plan international, de nombreuses voix s'élèvent aussi pour agir contre les paradis fiscaux pendant que les États y perdent des sommes faramineuses en impôts!

Ainsi, les mesures fiscales qui sont mises OU NON en place dépendent de choix de société. Si vous n'êtes pas d'accord avec la tarification, la privatisation, les hausses de taxes et les coupures actuelles dans les services publics et les programmes sociaux, manifestez votre désaccord et exigez des changements dans la fiscalité québécoise.

La Coalition organise plusieurs actions de mobilisation, au niveau national et dans plusieurs régions du Québec, pour permettre de se faire entendre. Informez-vous et participez aux actions : nonauxhausses.org!



Notes

- 1 FILLION, Gerald, « De l'impôt aux tarifs, un long virage », blogue Radio-Canada, 13 avril 2012. En ligne : <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2012/04/13/impot-taxes-tarifs-utilisateur-payeur-bachand-marois/>
- 2 COUTURIER, Eve-Lyne, et Bertrand SCHEPPER, Qui s'enrichit, qui s'appauvrit – 1976-2006, IRIS, 2010.
- 3 DESROSIERS, Éric. « 0,5 % de la population accapare 35 % des avoirs », Le Devoir, 16 mai 2013. En ligne : www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/378357/0-5-de-la-population-accapare-35-des-avoirs
- 4 MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE, Comptes publics 2012-2013, Vol. 1 Annexe 6, p. 176.
- 5 MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE, Comptes publics 2012-2013, Vol. 1. p.81.
- 6 Gouvernement du Québec, mars 2014, Statistiques fiscales des particuliers – 2011, p. 8. En ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Statistiques/fr/STAFR_sfp_2011.pdf
- 7 Tableau A.10 FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL POUR LA SANTÉ DE 2014-2015 À 2016-2017, p. A32, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- 8 Centrale des syndicats du Québec. « Imposer plus pleinement les gains en capital va affecter la classe moyenne ». En ligne : www.csq.qc.net/nc/dossiers/mythes-et-realites/nouvelle/news/imposer-plus-pleinement-les-gains-en-capital-va-affecter-la-classe-moyenne.html
- 9 Montant récolté selon les chiffres de 2013. Voir Dépenses fiscales 2013, page VIII.
- 10 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Indicateurs par quintiles, revenu total, particuliers (16 ans et plus), 2010. En ligne : www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/mod3_p_1_2_2_0.htm (tableau émis en novembre 2012).
- 11 ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS. Réseau de perfectionnement professionnel, Rémunération des propriétaires dirigeants – deuxième partie. En ligne : www.cga-pdnet.org/Non_VerifiableProducts/ArticlePublication/OwnerManagerRemuneration_F/OwnerManagerRemuneration_p2_F.pdf
- 12 Une taxe est dite dédiée lorsque les revenus que l'État en tire sont directement appliqués à une fin précise ou versés dans un fonds spécial.
- 13 CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC. 2013, En ligne : <http://www.lacsq.org/nc/dossiers/fiscalite/nouvelle/news/la-taxe-sur-les-vehicules-de-luxe-et-leurs-emissions-de-cosub2sub/>
- 14 WIKIPEDIA. Taxe pique-nique En ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_pique-nique.
- 15 SCHEPPER, Bernard, « Et si on allait chercher 240 M\$ avec les bouteilles d'eau », 9 décembre 2014, <http://www.journaldemontreal.com/2014/12/09/et-si-on-allait-chercher-240m-avec-les-bouteilles-deau>.
- 16 Dépenses fiscales 2012, page viii. En ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2012.pdf.
- 17 Cette partie a été rédigée avec la collaboration des membres de l'Institut de recherches et d'informations socio-économiques, qui ont mis à notre disposition des billets de blogue rédigés à l'hiver 2013. Nous les remercions.
- 18 Cette solution s'inspire de la note économique de FORTIER, Francis. Les taux d'imposition des entreprises au Québec, IRIS, 4 avril 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/les-taux-dimposition-des-entreprises-au-quebec#more-2851
- 19 INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, « La fiscalité au Québec, Des mesures favorables à l'investissement », 2ème trimestre 2014, p. 10. En ligne : http://www.investquebec.com/documents/qc/publications/FiscaliteQC2014_fr.pdf
- 20 RADIO-CANADA, « Le Canada, champion de la compétitivité fiscale », 25 septembre 2012. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2012/09/25/004-fiscalite-kpmg-canada.shtml>
- 21 PINEAULT, Eric. Portrait de la surépargne des entreprises au Québec et au Canada, IRIS, 27 janvier 2015. En ligne : <http://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/Note-Sur%C3%A9pargne-WEB.pdf>
- 22 CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, Jim Stanford. Les réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés sont inefficaces sur le plan économique, 13 avril 2011.
- 23 HURTEAU, Philippe. Le régime fiscal des entreprises au bénéfice des entreprises financières, IRIS, 2 avril 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/le-regime-fiscal-des-entreprises-au-benefice-des-entreprises-financieres#more-2848.
- 24 Ibid.
- 25 TREMBLAY-PÉPIN, Simon. Jacques Parizeau, la taxe sur le capital et Francis Vaillès, IRIS, 19 février 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/jacques-parizeau-la-taxe-sur-le-capital-et-francis-vaillès#more-2682.
- 26 <http://argent.canoe.ca/nouvelles/canada/pres-de-85-g-de-profits-pour-les-banques-4032014>
- 27 HURTEAU, Philippe. Voir les avantages fiscaux consentis aux entreprises, IRIS, avril 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/revoir-les-avantages-fiscaux-consentis-aux-entreprises.
- 28 Dépenses fiscales 2013, page viii.
- 29 HURTEAU, Philippe. Voir les avantages fiscaux consentis aux entreprises, IRIS, avril 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/revoir-les-avantages-fiscaux-consentis-aux-entreprises.
- 30 LAUZON, Léo-Paul, Marc, HASBANI, et Martine LAUZON, 44 milliards de dollars d'impôts reportés par 20 entreprises canadiennes en 2005, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, avril 2008.
- 31 LEGAULT, Marie-Hélène. L'évasion fiscale et les dépenses fiscales au Québec, 2006, p.18.
- 32 MINISTÈRE DES FINANCES, Dépenses fiscales – Édition 2011, Québec, 2011, pages A. 55 et A. 60.
- 33 HURTEAU, Philippe. Les entreprises et leur dépendance à l'État, IRIS, 3 mai 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/les-entreprises-et-leur-dependance-a-letat
- 34 MILKE, Mark. Corporate welfare breaks the \$200 billion mark, Fraser Institute, 2009; Statistique Canada, CANSIM.
- 35 VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013, chapitre 7 – Interventions gouvernementales dans le secteur minier, 2013.
- 36 Proposition soutenue par la Coalition Québec meilleure mine au Forum sur les redevances minières. En ligne : www.naturequebec.org/nouvelles/actualites/forum-sur-les-redevances-minieres-quebec-meilleure-mine-propose-de-porter-les-redevances-et-impot-a-au-moins-10-de-la-valeur-brute/
- 37 La planification fiscale est l'organisation de ses affaires de façon à minimiser sa contribution fiscale, dans le respect des règles applicables. Il est en effet reconnu par les tribunaux canadiens qu'il est légitime pour un contribuable d'organiser ses affaires pour payer le moins d'impôt possible (principe du Duc de Westminster). Cependant, la planification fiscale agressive est une opération d'évitement fiscal, c'est-à-dire l'organisation de ses affaires de façon à minimiser sa contribution fiscale en respectant la lettre de la loi mais en abusant l'esprit (de la loi). Le ministère des Finances précise que les mesures d'évitement fiscal sont « habituellement associées aux contribuables à haut revenu, qui ont les moyens de recourir à des services professionnels sophistiqués ».
- 38 Il s'agit précisément de la revendication du groupe Échec aux paradis fiscaux, dans le cadre de la campagne « Levez le voile sur les paradis fiscaux! ». En ligne : <http://echeccparadisfiscaux.ca/lancement-de-la-campagne-levez-le-voile-sur-les-paradis-fiscaux/> Cette Coalition a aussi produit un rapport de fiscalistes qui détaille des solutions précises et concrètes pour agir, au Canada, contre les paradis fiscaux.
- 39 ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX, « Les paradis fiscaux : un enjeu incontournable », octobre 2014, p.6. Mémoire du Réseau pour la justice fiscale au nom du collectif Échec aux paradis fiscaux, déposé à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.
- 40 CORNUT ST-PIERRE, Pascale, « Et si la légalité aussi était douteuse ? », Le Devoir, 23 décembre 2014, <http://www.ledevoir.com/politique/canada/427424/multinationales-aux-luxembourg-et-si-la-legalite-aussi-etait-douteuse>.
- 41 Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013- Vérification de l'optimisation des ressources, Automne 2012. En ligne : <http://www.lapresse.ca/html/1639/rapportcomplet.pdf>

- 42 Commission de la santé et des services sociaux. Étude des crédits budgétaires 2012-2013 - Ministère de la santé et des services sociaux. Réponse aux questions particulières, volet Santé, volume 1.
- 43 Ibid.
- 44 Vers une politique rationnelle d'assurance-médicaments au Canada, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (rapport rédigé par Marc-André Gagnon, Université Carleton), 20 août 2014.
- 45 Aucun montant d'économie n'a encore été estimé pour ces mesures.
- 46 Daoust-BOISVERT, Amélie, « Une pétition est lancée contre l'optimisation "à la Proaction" », Le Devoir, 1er mai 2013.
- 47 SÉCOR-KPMG, Étude sur la gestion actuelle du Plan québécois des infrastructures et sur la planification des projets, 12 novembre 2012. En ligne : www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/e/Etude/Etude_SECOR-KPMG.pdf
- 48 LESSARD, Denis, « PPP : deux «erreurs» importantes, conclut le vérificateur », La Presse, 9 juin 2010. En ligne : www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/201006/09/01-4288305-les-ppp-ne-sont-pas-plus-economiques-conclut-le-verificateur.php
- 49 Pour une analyse détaillée des PPP en milieu universitaire, lire: BRETON, Gaétan, Philippe, HURTEAU, Jean-François, LANDRY et Bertrand, SCHEPPER, Les PPP dans les universités québécoises, IRIS, 2009.
- 50 Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015- Vérification de l'optimisation des ressources, Printemps 2014. En ligne : http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2014-2015-VOR-Printemps/fr_Rapport2014-2015-VOR.pdf
- 51 LaGazette.fr, « Hôpital sud-francilien : vers une sortie du bail avec Eiffage », 25 février 2014. En ligne : <http://www.lagazettedescommunes.com/222793/hopital-sud-francilien-vers-une-sortie-du-bail-avec-eiffage/>
- 52 MCE CONSEILS, CHSLD St-Lambert-sur-le-golf, Hébergement et soins en CHSLD accordés dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) avec l'ASSS de la Montérégie, Analyse avantages-coûts, avril 2011. En ligne : www.ledevoir.com/documents/pdf/CHSLDsynthese210411.pdf
- 53 COALITION POUR DES CHSLD PUBLICS. En ligne : www.aptsq.com/fr/coalition-pour-des-chsld-publics.aspx
- 54 RADIO-CANADA.CA, CHSLD de Saint-Lambert : la poursuite en diffamation du propriétaire qualifiée d'abusives, 27 février 2012
- 55 LARCHE, Jean-Pierre. « Rockland MD; la belle affaire ! », À Bâbord !, n° 43, février-mars 2013.
- 56 GAGNÉ, Harold, « Fin de l'entente entre le Sacré-Cœur et la clinique privée Rockland », TVA Nouvelle, 11 octobre 2011.
- 57 DAOUST-BOISVERT, Amélie. « Clinique Rockand MD – la coûteuse entente avec Québec tire à sa fin : L'hôpital du Sacré-Cœur va réintégrer l'ensemble des chirurgies », Le Devoir, 15 février 2013.
- 58 Étude des crédits 2013-2014, MSSS.
- 59 Ibid.
- 60 ARCHAMBAULT, Héroïse, « Les chirurgies d'un jour payées par le public ont encore augmenté cette année : plus de chirurgies au privé », Le Journal de Montréal, 20 juin 2012.
- 61 Étude des crédits 2013-2014, MSSS.
- 62 TEISCHEIRA-LESSARD, PHILIPPE. Rockland^{MD} : entente finalement renouvelée, 26 août 2014. En ligne : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201408/26/01-4794735-rockland-md-lentente-finalement-renouvelee.php>
- 63 ONTARIO, Des nouvelles mesures pour gérer le coût des rémunérations du secteur public – Le gouvernement de l'Ontario adopte de fermes mesures pour contrôler les dépenses, 9 décembre 2013. En ligne : <http://news.ontario.ca/mof/fr/2013/12/des-nouvelles-mesures-pour-gerer-le-cout-des-remunerations-du-secteur-public.html>
- 64 BOURQUE, Olivier, Faut-il limiter le salaire des plus hauts cadres ?, Canal Argent, 20 septembre 2012. En ligne : <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/limiter-salaire-hauts-cadres-20092012>
- 65 RADIO-CANADA.CA. La rémunération des recteurs sème la controverse, 30 mars 2012. En ligne : www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/03/28/004-remuneration-recteurs-controverse.shtml
- 66 RADIO-CANADA.CA. La rémunération des recteurs sème la controverse, 30 mars 2012



Canada T

REDISTRIBU

10
MILLIARDS \$
de
SOLUTIONS

Nou
moye

UONS LA RICHESSE

s avons les
ns de faire
autrement!



CIBC

Jacques

CIBC



NOUS AVONS LES MOYENS DE FAIRE AUTREMENT !

Pour en savoir plus : nonauxhausse.org/10-milliards/



Le site de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics propose de nombreux documents et liens pour poursuivre la réflexion : nonauxhausse.org

3^e Mise à jour : février 2015.

La première version de ce document a été publiée à l'automne 2010 (rédaction initiale : Philippe Hurteau, IRIS; Nesrine Bessaïh, L'R des centres de femmes; et Elisabeth Gibeau, Union des consommateurs).

CRÉDITS

RECHERCHE ET RÉDACTION

Comité solutions fiscales et éducation populaire :

ELISABETH GIBEAU

Union des consommateurs (UC)

KIM DE BAENE

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

CHRISTINE MONTPLAISIR

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

NORMAND GILBERT

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

CHANTAL SANTERRE,

Association québécoise pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC-Québec)

VIRGINIE LARIVIÈRE

Collectif pour un Québec sans pauvreté

LAURENCE LAGOUARDE

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

CATHERINE CARON

Centre justice et foi

RICHARD DAGENAIS

Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)

VÉRONIQUE LAFLAMME

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

AVEC LA PRÉCIEUSE COLLABORATION

de l'Institut de recherches et d'informations socio-économiques (IRIS) et de l'économiste indépendant, Ianik Marcil

MISE EN PAGE ET GRAPHISME

Molotov communications

IMPRESSION

Les travailleurs et les travailleuses de Payette et Simms inc.

PHOTOS

Véronique Laflamme (pages 10 et 15); André Querry (pages 16 et 19); Jacques Fournier (page 27); Michel Giroux (page 30).